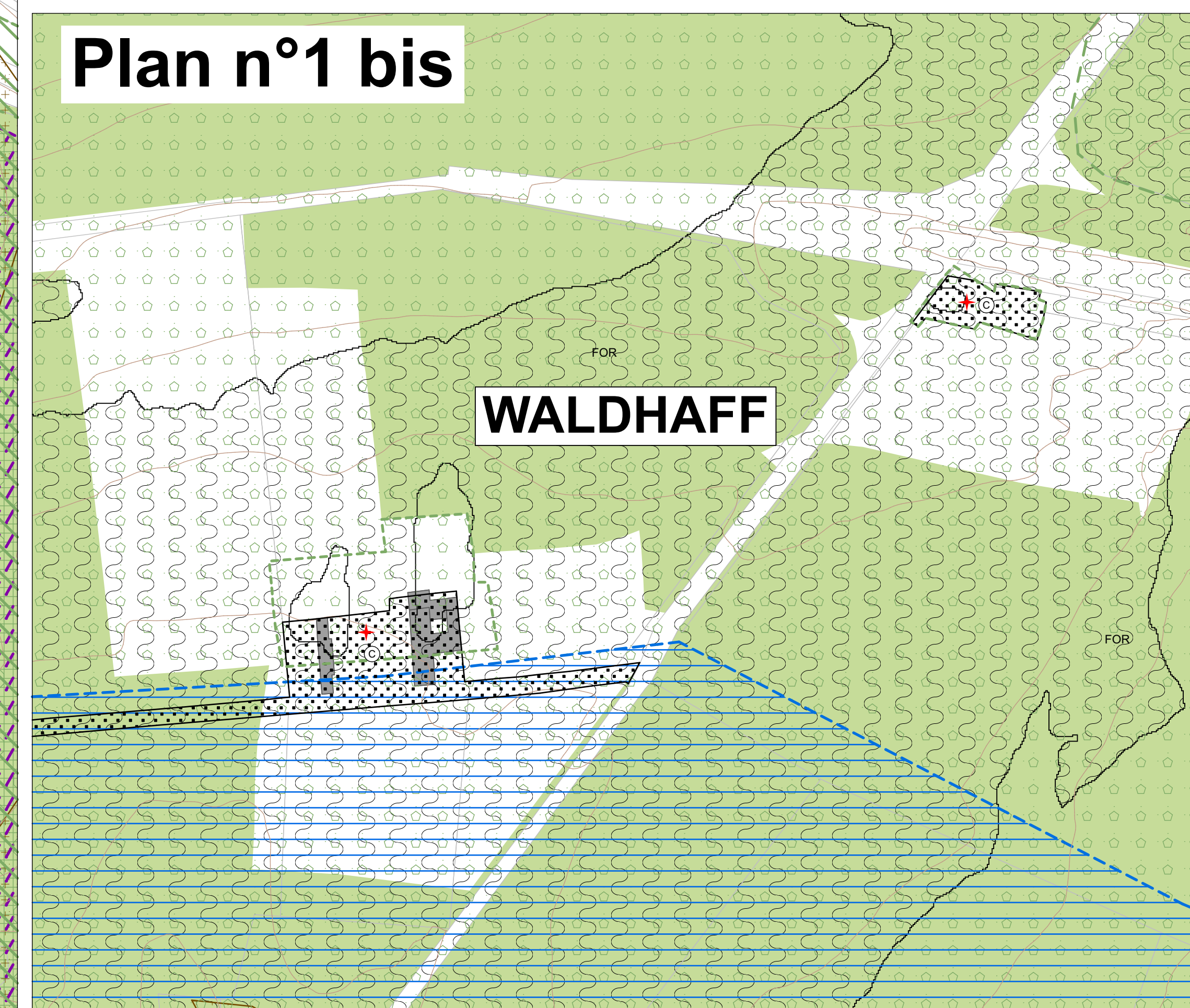


Plan n°1



ERNSTER

Plan n°1 bis



WALDHAFF

DONNÉES GÉNÉRALES

- Parcelaire (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Limite communale de Niederanven
- Cours d'eau et ruisseaux (BD-LTC 2008)
- Réservoir d'eau
- Lignes à haute tension (BD-LTC 2008)
- Courbes de niveau (BD-LTC 2008)
- Océduc OTAN
- Station de pompage
- Transformateur

ZONES URBAINISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBAINISÉES (section 1)

- HAB-1 Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
- HAB-2 Zone d'habitation 2 (art. 3.2)
- MIX-V Zone mixte villageoise (art. 4)
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (à sous-zone BEP-a)
- ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 6.1)
- ECO-POS Zone d'activités communale POS (art. 6.2)
- COM Zone commerciale (art. 7)
- SPEC Zone spéciale 1-2 (art. 8)
- RA Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
- ZA Zone d'aéroport (art. 10)

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)

- AGR Zone agricole (art. 12)
- AGR-S Zone agricole spéciale (art. 12)
- FOR Zone forestière (BD-LTC 2008) (art. 13)
- PARC Zone de parc public (art. 14)
- VERD Zone de verdure (art. 15)
- EV-POS Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

ZONES SUPERPOSÉES (section 3)

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
- Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
- Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
- Zone d'aménagement différencié (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-GE et PAP-GE

N° projet	N° dossier	Nom projet	Vue Commune	Approbation de l'Etat
1	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2016	02/04/2017
2	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2016	02/04/2017

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-GE

LOCALITE SUPERPOSÉES	COS	CUS
1	0,6	DL
2	0,6	DL

PAP APPROUVÉS ET MAINTENUS EN VOIES ENREGISTRÉS EN PAP-GE "V"

N° projet	N° dossier	Nom projet	Vue Commune	Approbation de l'Etat
1	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2016	02/04/2017
2	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2016	02/04/2017

Couloirs et espaces réservés

- Couloir pour projets routiers (art. 19.1)
- Couloir pour projets de mobilité douce (art. 19.2)

Secteur protégé d'intérêt communal

- Secteur protégé d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)

Inondées et zones à risque

- Zones de risques naturels préférentiels
- Zones de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (art. 21)
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)
- Zone d'extraction (art. 23)

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)

- À l'aménagement du territoire (art. 24.1)
 - Périmètre du POS "Aéroport et environs" (RGD 17 mai 2008) (art. 24.1.1)
 - POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
 - POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
 - POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains
- À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)
 - Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)
 - Biotope ponctuel (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
 - Biotope linéaire (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
 - Biotope surfacique (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
 - Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)
- À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)
 - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)
- À la gestion de l'eau (art. 24.4)
 - Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)
 - Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
 - Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)
- Réseaux d'infrastructures de transport national: Zones de bruit (art. 24.5)

COMMUNE DE NIDERANVEN

Logo: 4urba

14 rue Viltzen
L-2063 Luxembourg
Tél: (+352) 22 08 46
E-mail: info@4urba.lu
www.4urba.lu

N° Plan : PAG-01
Format papier : A0
Echelle : 1/2500

PCN ET BD-LTC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES)